



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-14

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres	COMMUNE DE SORGUES - SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUR AVIS ET PROPOSITION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIALE AVEC LA SARL PHARMACIE PRINCIPALE
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-112-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2541-12,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment son article L.423-1,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et 2052,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu les délibérations du Comité syndical des 23 mars 2023 et 29 juin 2023 portant respectivement création de la commission et adoption de son règlement Intérieur

Vu le dossier de demande présenté par la SARL PHARMACIE PRINCIPALE,

Vu l'avis de la commission d'indemnisation amiable du 12 mars 2024, réunie pour instruire les dossiers de demande d'indemnisation déposés par les commerçants,

Considérant que le préjudice doit être anormal et spécial au sens de la jurisprudence administrative et avoir un lien direct, actuel et certain avec les travaux,

Considérant que dans ce contexte a été examiné par la Commission le dossier de demande d'indemnisation déposé par la SARL PHARMACIE PRINCIPALE,

Considérant que la Commission a émis un avis favorable à la demande d'indemnisation du préjudice de la SARL PHARMACIE PRINCIPALE pour un montant de 3 000 €,

Considérant que les parties acceptent à ce titre de faire des concessions réciproques afin de régler amiablement et définitivement le litige né entre les parties,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre le Syndicat Rhône Ventoux et le SARL PHARMACIE PRINCIPALE

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le protocole transactionnel présenté,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'INDEMNISER à hauteur de 3 000 € la SARL PHARMACIE PRINCIPALE en réparation du préjudice subi pendant les travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable sur la commune de Sorgues,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-112-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel ci-annexé et d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

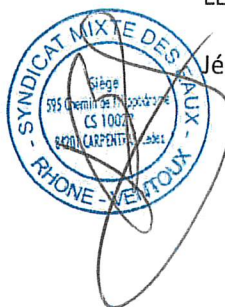
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-112-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres	COMMUNE DE SORGUES - SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUR AVIS ET PROPOSITION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE AVEC LA SARL MAISON ZELLY
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET ,M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET ,M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-138-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2541-12,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment son article L.423-1,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et 2052,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu les délibérations du Comité syndical des 23 mars 2023 et 29 juin 2023 portant respectivement création de la commission et adoption de son règlement intérieur

Vu le dossier de demande présenté par la SARL MAISON ZELLY,

Vu l'avis de la commission d'indemnisation amiable du 12 mars 2024, réunie pour instruire les dossiers de demande d'indemnisation déposés par les commerçants,

Considérant que le préjudice doit être anormal et spécial au sens de la jurisprudence administrative et avoir un lien direct, actuel et certain avec les travaux,

Considérant que dans ce contexte a été examiné par la Commission le dossier de demande d'indemnisation déposé par la SARL MAISON ZELLY,

Considérant que la Commission a émis un avis favorable à la demande d'indemnisation du préjudice de la SARL MAISON ZELLY pour un montant de 2 200 €,

Considérant que les parties acceptent à ce titre de faire des concessions réciproques afin de régler amiablement et définitivement le litige né entre les parties,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre le Syndicat Rhône Ventoux et le SARL MAISON ZELLY

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le protocole transactionnel présenté,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'INDEMNISER à hauteur de 3 000 € la SARL MAISON ZELLY en réparation du préjudice subi pendant les travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable sur la commune de Sorgues,

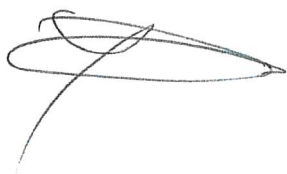
ARTICLE 2 : D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel ci-annexé et d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jerôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE COMMUNE DE SORGUES - SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUR AVIS ET PROPOSITION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIALE AVEC LA SNC LOU FUMAIRE
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (BLAUVAC) M. François SALIGNON (MALEMORT DU COMTAT) Mme Mireille ORTUNO (MORMOIRON) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (VILLES SUR AUZON) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (COVE) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (COGA) M. Salvador TENZA (CPOP) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (CASC)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (BLAUVAC) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (MALEMORT DU COMTAT), M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (METHAMIS) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (MORMOIRON) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (VILLES-SUR-AUZON) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (COVE) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (COGA) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (CCPOP) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (CASC)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-139-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2541-12,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment son article L.423-1,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et 2052,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu les délibérations du Comité syndical des 23 mars 2023 et 29 juin 2023 portant respectivement création de la commission et adoption de son règlement intérieur

Vu le dossier de demande présenté par la SNC LOU FUMAIRE,

Vu l'avis de la commission d'indemnisation amiable du 12 mars 2024, réunie pour instruire les dossiers de demande d'indemnisation déposés par les commerçants,

Considérant que le préjudice doit être anormal et spécial au sens de la jurisprudence administrative et avoir un lien direct, actuel et certain avec les travaux,

Considérant que dans ce contexte a été examiné par la Commission le dossier de demande d'indemnisation déposé par la SNC LOU FUMAIRE,

Considérant que la Commission a émis un avis favorable à la demande d'indemnisation du préjudice de la SNC LOU FUMAIRE pour un montant de 8 000 €,

Considérant que les parties acceptent à ce titre de faire des concessions réciproques afin de régler amiablement et définitivement le litige né entre les parties,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre le Syndicat Rhône Ventoux et le SNC LOU FUMAIRE

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le protocole transactionnel présenté,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'INDEMNISER à hauteur de 8 000 € la SNC LOU FUMAIRE en réparation du préjudice subi pendant les travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable sur la commune de Sorgues,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-139-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

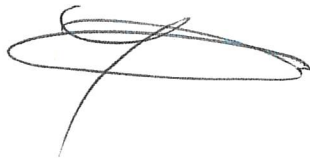
ARTICLE 2 : D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel ci-annexé et d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-139-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-139-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-17

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2023
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	27
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALLEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALLEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILES, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-113-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

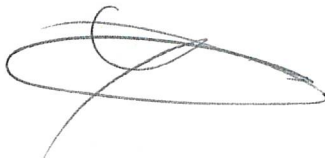
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-113-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024



PUBLIE LE
03 MAI 2024

2024-18 bis

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024										
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de Mme. Sandrine RAYMOND, 2 ^{ème} Vice-Présidente.										
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE										
Nombre de membres <table><tr><td>En exercice</td><td>51</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>27</td></tr><tr><td>Présents</td><td>28</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>27</td></tr></table>	En exercice	51	Quorum	27	Présents	28	Représentés	0	Votants	27	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
En exercice	51										
Quorum	27										
Présents	28										
Représentés	0										
Votants	27										

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-156-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Eau 2023	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	5 191 186,36	8 535 701,27	45 542 422,18	48 736 332,17	50 733 608,54	57 272 033,44
Résultat de l'exercice		3 344 514,91		3 193 909,99		6 538 424,90
Résultats reportés		3 169 151,44		6 467 956,20		9 637 107,64
Affectation résultat		-3 169 151,44				
Résultat de clôture		3 344 514,91		9 661 866,19		13 006 381,10

Cette question a été présentée à la commission des finances le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

2°) - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERE

Madame La Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

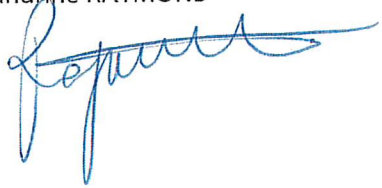
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENTE DE LA SEANCE,

Sandrine RAYMOND



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-156-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-19

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	27
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALLEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALLEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-115-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Réalisations 2023 :

Eau 2023	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		3 344 514.91		9 661 550.19		13 006 065.10

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 3 344 514.91 €,
Considérant l'excédent de la section d'investissement de 9 661 550.19 €,
L'excédent global de 2023 est donc de 13 006 065.10 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 18 002 370.78 € en dépenses et de 5 053 725.53 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 12 948 645.25 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2023 comme suit :

- 3 344 514.91 € au compte 1068 « réserves facultatives »
- 9 661 550.19 € au compte 001 « excédent d'investissement »

Cette question sera présentée à la commission des finances le 19 mars 2024

2°) - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERE

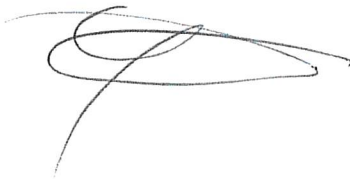
La Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jerôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-115-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-20 bis

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALLEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET ,M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALLEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET ,M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-154-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (CCPOP) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (CASC)

Pouvoir :

VU l'article L.1612-2 du CGCT,

VU la délibération n°2023-5 du 26 janvier 2024 prenant acte de la teneur du DOB,

VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,

VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,

VU l'affectation des résultats présentés lors du présent comité syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 202 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 370 202,00	35 681 220,78
section d'investissement	8 370 202,00	35 681 220,78

Soit un budget en équilibre avec l'intégration des reports, des résultats de l'exercice précédent, et en équilibre sur les sections de fonctionnement et d'investissement :

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

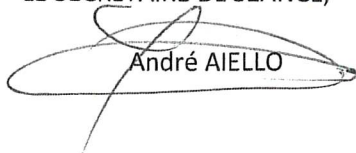
OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif,

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-154-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

PUBLIE LE
03 MAI 2024

2024-21

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT EXERCICE 2024
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	27
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET ,M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET ,M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-117-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La programmation est jointe en annexe.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-117-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT -COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DU 27 AOÛT 2020 ET 24 JUIN 2021
Nombre de membres	
En exercice	56
Quorum	29
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Martial QUESTA (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-118-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT et en complément des délibérations du 27 août 2020 et du 24 juin 2021, il est proposé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la compétence suivante :

CONSIDERANT la possible nécessité de devoir souscrire une ligne de trésorerie rapidement afin de faire face aux écarts ponctuels entre les flux de recettes et les flux de dépenses.

Ainsi, il est proposé de déléguer :

- Négocier et réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 2 000 000,00 € annuel.

Le Président informera le comité syndical des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation reçue.

DELIBERE

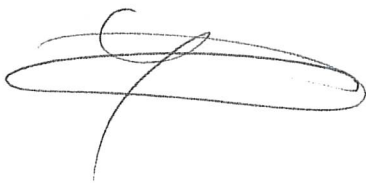
Le Président de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

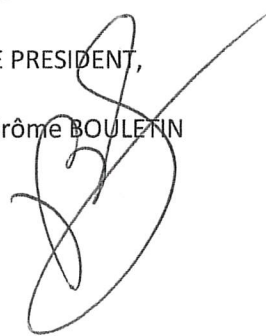
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération :
Nombre de membres	ORDRE GENERAL
En exercice 56	DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 27 AOÛT 2020
Quorum 29	
Présents 29	
Représentés 0	
Votants 29	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Martial QUESTA (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

VU les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT et en complément de la délibération du 27 août 2020.

CONSIDERANT que lors de l'exécution de certains marchés publics, des difficultés peuvent être rencontrées, nécessitant la formalisation de protocole transactionnels permettant de régler les litiges.

Il est ainsi proposer de déléguer au bureau :

- Préparer, négocier signer et exécuter les protocoles transactionnels ayant pour objet de régler un litige en lien avec l'exécution d'un marché public passé en la procédure adaptée.

Le Président informera le comité syndical des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation reçue.

DELIBERE

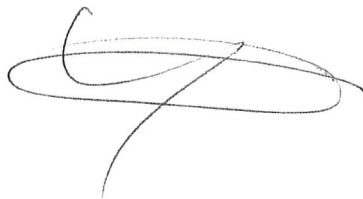
Le Président de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-24

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024										
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024											
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	EAU POTABLE										
<table><tr><td>En exercice</td><td>51</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>27</td></tr><tr><td>Présents</td><td>28</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>28</td></tr></table>	En exercice	51	Quorum	27	Présents	28	Représentés	0	Votants	28	CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DE LA CHAIRE GEEAUDE ENTRE AVIGNON UNIVERSITE ET LE SYNDICAT RHONE VENTOUX DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES SOUTERRAINES
En exercice	51										
Quorum	27										
Présents	28										
Représentés	0										
Votants	28										

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY,, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-120-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Considérant que le syndicat Rhône Ventoux est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de connaissance et compréhension du fonctionnement de ses ressources en eau afin de pouvoir sécuriser l'alimentation en eau potable des générations actuelles et futures.

Considérant que les instances de l'Université d'Avignon, INRAE et IFPEN ont, de leur côté, validé, le 8 mai 2023, le projet de création de chaire partenariale ayant pour but de développer la recherche, l'innovation et la formation sur la « *Dynamique des ressources en eau souterraine et Interactions avec les écosystèmes associés (GeEAUde)* ».

Considérant que les ambitions de cette chaire sont de :

- développer ces outils pour 3 types d'hydro systèmes (alluviaux, sédimentaires profonds et karstiques), particulièrement bien adaptés au territoire du Vaucluse ;
- répondre à 4 axes thématiques prioritaires : usages et recharge, interactions entre hydrosystèmes souterrains et écosystèmes, vulnérabilité et protection des ressources, pérennité et exploitation durable ;
- fédérer un ensemble d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau (chercheurs, décideurs politiques, syndicats, gestionnaires, industriels et utilisateurs) ;
- valoriser les résultats des recherches opérationnelles à des fins de partage et de duplication à plus large échelle.

Considérant que parmi les sujets de recherches retenus, l'amélioration des connaissances sur la nappe du miocène et la nappe alluviale du Rhône sont des axes qui intéressent particulièrement le syndicat.

Ainsi, il est proposé qu'une convention soit établie afin de pouvoir conférer la qualité de membre partenaire au syndicat :

- Lui permettant, entre autres, de collaborer étroitement aux échanges, de participer au comité de pilotage, avec voix délibérative et bénéficier des résultats des recherches en priorité
- En contrepartie, le syndicat s'engage à participer financièrement à hauteur de 10 000€/an sur 4 ans et à un apport humain ponctuel.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la convention présentée,

DECIDE

- **ARTICLE 1** : D'accepter la convention de partenariat au titre de la Chaire GEeaude entre l'Université d'Avignon et le Syndicat Rhône Ventoux, annexée à la présente,
- **ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, ainsi que tous actes afférents.

Accusé de réception en préfecture 084-258401447-20240321-2024-120-DE Date de réception préfecture : 10/04/2024
--

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-120-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-25

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	27
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions des articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la constitution de provisions pour risques et charges.

CONSIDERANT que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement entre le comptable et le syndicat des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2008 à 2022 il est proposé de constituer une provision d'un montant de 1 220.19 €.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer,

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision d'un montant de 1 220.19 €.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTÉ

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-26

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2023
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille
ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M.
Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie
COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul
BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude
RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALLEMORT DU COMTAT**) M.
Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien
SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric
FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe
BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-
Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis
BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme
Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge
PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M.
Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude
GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-122-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissant régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

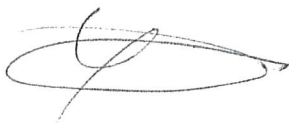
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-122-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-27 bis

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de Mme. Sandrine RAYMOND, 2 ^{ème} Vice Présidente.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET ,M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET ,M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-157-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	6 106 665,78	9 340 729,58	11 734 458,05	9 694 829,94	17 841 123,83	19 035 559,52
Résultat de l'exercice		3 234 063,80	2039628,11			1 194 435,69
Résultats reportés		4 045 837,67		238 587,52		4 284 425,19
Affectation résultat		-4 045 837,67				
Résultat de clôture		3 234 063,80	1 801 040,59			1 433 023,21

Cette question a été présentée à la commission des finances le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

2°) - **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) - **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

DÉLIBÈRE

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

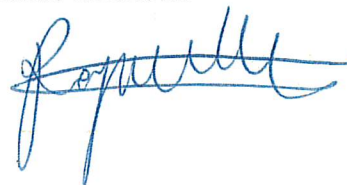
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LA PRESIDENTE DE SEANCE,

Sandrine RAYMOND



Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20240321-2024-157-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-28

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Nombre de membres	
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 23	
Représentés 0	
Votants 23	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-124-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.5211-1, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les réalisations suivantes :

Réalisations 2023 :

AC 2023	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		3 234 063.80	1 801 040,59			1 433 023,21

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 3 234 063.80 €,
Considérant le déficit de la section d'investissement de 1 801 040, 59 €,
L'excédent global de 2023 est donc de 1 433 023, 21 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 13 663 950.39 € en dépenses et de 15 414 853.61 € en recettes, la section d'Investissement a un besoin de financement direct de 1 750 903.22 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2024 comme suit :

- 3 234 063.80 € au compte 1068 « réserves facultatives »
- 1 801 040,59 € au compte 001 « résultat négatif d'investissement »

Cette question a été présentée à la commission des finances le 19 mars 2023 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2024.

LE COMITE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

1°) - **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire 2023 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

2°) - **DIT** que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget primitif 2024 comme suit :

- 3 234 063.80 € au compte 1068 « réserves facultatives »
- 1 801 040,59 € au compte 001 « résultat négatif d'investissement »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRS DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-124-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-29 bis

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF BUDGET PRIMITIF 2024
Nombre de membres	
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 23	
Représentés 0	
Votants 23	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-155-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

VU l'article L.1612-2 du CGCT,
VU la délibération n°07/2023 du 26 janvier 2024 prenant acte de la teneur du DOB,
VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,
VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,
VU l'affectation des résultats présentés lors du présent comité syndical,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 145 916,00	9 145 916,00
Section d'investissement	33 520 893,65	33 520 893,65

Soit un budget en équilibre avec l'intégration des reports, des résultats de l'exercice précédent, et en équilibre sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO

LE PRESIDENT,



Érôme BOULETIN



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-30

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2024
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-126-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La programmation est jointe en annexe.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 19 mars 2024 qui a émis un avis favorable.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-126-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-31

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT- EXERCICE 2024
Nombre de membres	
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 23	
Représentés 0	
Votants 23	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLEY, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-127-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions des articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la constitution de provisions pour risques et charges.

CONSIDERANT que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement entre le comptable et le syndicat des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2008 à 2022 il est proposé de constituer une provision d'un montant de 16 900.67 €.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer,

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision d'un montant de 16 900.67 €.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-32

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	26
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**GRAND AVIGNON**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Gérard RATAJEZAK, M. Patrice RELING, M. Xavier MARQUOT, Mme Marie-Thérèse GALMARD (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-142-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Entré en vigueur le 2 novembre 2023, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale.

LE COMITE,

Où l'exposé de son Président,

Vu :

Le code général de la fonction publique ;

La loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

L'avis du comité social territorial en date du 22 février 2024 ;

Considérant :

- que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

LA DETERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-142-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- de prévoir les crédits correspondants au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent contre la présente délibération est de deux mois.



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-33

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF <u>COMMUNE DE MONTEUX – ROUTE DE LORIOLE – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET EAUX USEES – LANCEMENT DE L'OPERATION</u>
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 23	
Représentés 0	
Votants 23	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLEY, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GARMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-143-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

VU les articles L.2120-1-2°, L. 2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique définissant la procédure adaptée,

VU les modalités de publicité définies à l'article R.2131-12 du CCP,

CONSIDERANT que suite à l'analyse de l'état structurel des réseaux d'eau potable sur la commune de Monteux route de Loriol, il est nécessaire de réhabiliter ces canalisations identifiées comme vétustes.

Les travaux consisteront en la fourniture et pose de 800 ml de canalisation DN 200 mm, et en la reprise d'environ 50 branchements de particuliers.

CONSIDERANT qu'après analyse des inspections télévisées réalisées sur le réseau public d'assainissement sur la commune de Monteux route de Loriol, les canalisations présentent des problèmes structurels. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Les travaux consisteront en la fourniture et pose de 650 ml de canalisation DN 200 mm, et en la reprise d'environ 45 branchements de particuliers.

Monsieur le Président indique que le coût des travaux en eau potable est estimé à 550.000,00 € HT et celui de l'opération à environ 660.000,00 € HT.

Le coût des travaux en assainissement collectif est estimé à 500.000,00 € HT, celui de l'opération à environ 600.000,00€ HT.

Monsieur le Président indique qu'un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le programme de travaux présenté,

DELIBERE

1°) APPROUVE le lancement de l'opération pour les travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, sur la commune de MONTEUX route de Loriol, pour un montant opération estimé à 1 260.000 € HT.

2°) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
EMPRUNT	550.000 €	500.000 €
TOTAL HT	550.000 €	500.000 €
TVA	110.000 €	100.000 €
TOTAL TTC	660.000 €	600.000 €

3°) **DIT** que cette opération sera imputée sur le compte n°2315AUB0122 en eau potable et sur le compte n°2315 AUB0119 en assainissement collectif.

4°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-143-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-34

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : M. AIELLO André	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE MODENE STATION D'EPURATION DESAFFECTION ET RETROCESSION A LA COMMUNE
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL (**CASC**)

Membres absents ou excusés :

M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. VERMEILLE Thierry, M. RUCHON Laurent (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE (**CASC**)

Pouvoirs :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-144-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Vu l'article 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la station d'épuration de MODENE située sur les parcelles C517 et C520 n'est plus exploitée pour les besoins du service de l'assainissement collectif, il est proposé de désaffecter cet ouvrage et rétrocéder à la commune ces biens.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) Approuve la désaffectation du local de la station d'épuration situé sur les parcelles C 517 et C 520 et la rétrocession de ces biens à la commune.

2°) Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024-35

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ODRE GENERAL CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE AU REMPLACEMENT DU CDG 84
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) ,M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Martial QUESTA (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-128-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le Centre de Gestion de Vaucluse a créé et mis en place un service d'assistance au remplacement afin de proposer des candidatures de personnel efficient pour pallier ponctuellement les absences de personnel et les besoins en renfort des collectivités territoriales et des établissements publics du département. Le service d'assistance au remplacement assure :

- Le conseil sur le type de contrat et le profil à recruter en fonction du poste à occuper,
- La sélection de candidatures de personnel contractuel justifiant de l'expérience professionnelle ou formé aux missions relevant de l'emploi à pourvoir,
- L'établissement des modèles d'actes administratifs liés au recrutement du contractuel et des simulations salariales,
- Le suivi de l'agent afin d'envisager des actions de formation pour renforcer ses compétences.

Les collectivités territoriales ou établissements publics peuvent faire appel au service d'assistance au remplacement du CDG 84 lorsqu'elles sont confrontées à l'une des situations suivantes :

- le remplacement d'un agent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, momentanément indisponible,
- pour assurer des missions temporaires.

Le CDG 84 propose une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'adhésion à cette mission et de simplifier les démarches par une adhésion de principe. En signant cette convention, la collectivité adhérente décide de pouvoir recourir, en tant que de besoin, à sa demande, au service d'assistance au remplacement proposé par le CDG 84.

Le Président propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement proposée par le CDG84.

LE COMITE,

Ouï l'exposé de son Président,

Vu :

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- La délibération n°16-49 du CDG 84 en date du 30 novembre 2016 créant la mission d'assistance au remplacement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement du Centre de Gestion de Vaucluse.

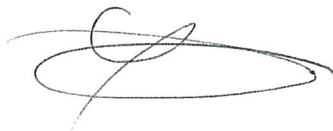
ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-128-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-128-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ORDRE GENERAL DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS – ARTICLE L 332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Nombre de membres	
En exercice	56
Quorum	29
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (BLAUVAC) M. François SALIGNON (MALEMORT DU COMTAT) Mme Mireille ORTUNO (MORMOIRON) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (VILLES SUR AUZON) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (COVE) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (COGA) M. Salvador TENZA (CPOP) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (CASC)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (BLAUVAC) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (MALEMORT DU COMTAT), M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (METHAMIS) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (MORMOIRON) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (VILLES-SUR-AUZON) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (COVE) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (COGA) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Martial QUESTA (CCPOP) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (CASC)

Pouvoir :

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

LE COMITE,

Où l'exposé de son Président,

Vu :

- Le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-13,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide :

- D'autoriser M. le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'année.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-129-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ODRE GENERAL
Nombre de membres	ADAPTATION AU PROTOCOLE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUROUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphane VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**), M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Martial QUESTA (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelynne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Par délibération n° 127-2021 du 16 décembre 2021, le comité syndical a adopté le protocole relatif à l'organisation du temps de travail au sein du Syndicat Rhône Ventoux. Ce protocole a été effectif à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après deux ans d'application, il est proposé de faire évoluer certains points de cette organisation :

Rédaction initiale de l'article 4.5 :

4.5 – Les modalités d'organisation des 3 cycles précités

Chaque agent peut choisir ses heures d'arrivée et de départ au sein des plages variables, par tranche de 30 minutes (sous réserve du respect de l'amplitude quotidienne maximale de travail et du respect de la pause méridienne de 60 mn minimum) :

- Arrivées possibles le matin : 8h00 - 8h30 - 9h00
- Départs possibles pause méridienne : 12h00 - 12h30
- Arrivées possibles pause méridienne : 13h00 - 13h30
- Départs possibles : 16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h

Proposition de la nouvelle rédaction de l'article 4.5 :

Chaque agent peut choisir ses heures d'arrivée et de départ au sein des plages variables, par tranche de **15** minutes (sous réserve du respect de l'amplitude quotidienne maximale de travail et du respect de la pause méridienne de 60 mn minimum) :

- Arrivées possibles le matin : 8h00 – **8h15** - 8h30 – **8h45** - 9h00
- Départs possibles pause méridienne : 12h00 – **12h15** - 12h30
- Arrivées possibles pause méridienne : 13h00 – **13h15** - 13h30
- Départs possibles : 16h30 – **16h45** - 17h00 – **17h15** - 17h30 – **17h45** - 18h

Rédaction initiale de l'article 4.7 :

4.7 – Aménagement ponctuel du planning hebdomadaire à la demande de l'agent

Les agents du Syndicat Rhône Ventoux sont susceptibles de demander occasionnellement une modification du planning hebdomadaire pour des rendez-vous médicaux ou dans des administrations par exemple.

Cette demande ponctuelle doit s'effectuer par courriel à l'attention du responsable de service, avec copie au service Ressources Humaines et à la Direction (**voir modèle en annexe 3**).

Cette récupération, devra obligatoirement se faire au plus tard sur la semaine N+1 et ne pourra pas être effectuée sur un jour de télétravail.

Proposition de la nouvelle rédaction de l'article 4.7 :

Les agents du Syndicat Rhône Ventoux sont susceptibles de demander occasionnellement une modification du planning hebdomadaire pour des rendez-vous médicaux ou dans des administrations par exemple.

Cette demande ponctuelle doit s'effectuer par courriel à l'attention du responsable de service, avec copie au service Ressources Humaines et à la Direction (**voir modèle en annexe 3**).

Cette récupération, devra obligatoirement se faire au plus tard sur la semaine N+1 **dans le respect des plages fixes fixées aux articles 4.2 et 4.4 du protocole relatif à l'organisation du temps de travail** et ne pourra pas être effectuée sur un jour de télétravail.

Seuls les rendez-vous médicaux pris préalablement à une intervention chirurgicale pourront être récupérés le mercredi après-midi pour les agents bénéficiant d'un cycle de travail sur 4.5 jours.

Si la durée de la récupération correspond à une demi-journée, voire une journée, celle-ci pourra se faire sur une période équivalente au plus tard sur la semaine N+1.

Rédaction initiale de l'article 4.8 :

4.8 – Aménagement ponctuel du planning hebdomadaire à la demande de l'autorité territoriale

L'autorité territoriale est susceptible de demander occasionnellement à l'agent une modification du planning hebdomadaire pour assister à des réunions, des formations...

Cette demande ponctuelle peut donner lieu à des récupérations en heure(s) / jour(s) au bénéfice de l'agent. Ces récupérations devront obligatoirement se faire au plus tard sur la semaine N+1.

Afin d'informer la collectivité des modalités de récupération, le candidat adressera sa demande par courriel à son responsable de service avec copie au service Ressources Humaines et à la Direction (**voir modèle en annexe 3**).

Proposition de la nouvelle rédaction de l'article 4.8 :

L'autorité territoriale est susceptible de demander occasionnellement à l'agent une modification du planning hebdomadaire pour assister à des réunions, des formations...

Cette demande ponctuelle peut donner lieu à des récupérations en heure(s) / jour(s) au bénéfice de l'agent. Ces récupérations devront obligatoirement se faire au plus tard sur la semaine N+1 **dans le respect des plages fixes fixés aux articles 4.2 et 4.4 du protocole relatif à l'organisation du temps de travail.**

Si la durée de la récupération correspond à une demi-journée, voire une journée, celle-ci pourra se faire sur une période équivalente au plus tard sur la semaine N+1.

Afin d'informer la collectivité des modalités de récupération, le candidat adressera sa demande par courriel à son responsable de service avec copie au service Ressources Humaines et à la Direction (**voir modèle en annexe 3**).

Vu :

- Le protocole d'organisation du travail approuvé par délibération n°127-2021 du 16 décembre 2021,
- L'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-130-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

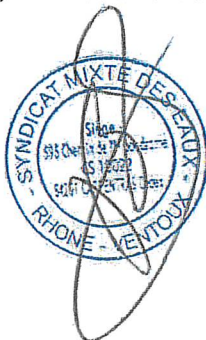
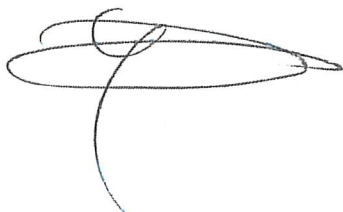
- D'adopter les modifications du protocole d'organisation du temps de travail telles qu'évoquées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation :	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ODRE GENERAL SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS
Nombre de membres	
En exercice	
Quorum	
Présents	
Représentés	
Votants	

Membres présents à la séance : M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Anthony GIACOMONI, M. Roland LAMOUREUX (**COGA**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Cyrille GEEL, M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres absents excusés : M. Stéphan VIRET, M. Pierre NICOLAS (**BLAUVAC**) M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN (**MALEMORT DU COMTAT**) M. Gilbert MILESI, Mme Patricia FERNETTE, M. Alain AGUILERA, Mme Sylvie MALLET (**METHAMIS**) M. Patrick CHAVADA, M. Julien SANCHEZ, M. Denis CHANTREL (**MORMOIRON**) M. Frédéric ROUET, M. Gérard BOURGEOIS (**VILLES-SUR-AUZON**) M. Frédéric FRIZET, M. Alain GUILLAUME, M. Bernard MONNET, M. Benoît PELATAN, M. Robert JEROME, M. Alain BREMOND, M. Philippe BLANC, M. Alain CONSTANT, M. Alain BELHOMME, M. Guy GIRARD, M. Gérard BROCHIER, M. Gilles JOUVAUD, Mme Anne-Sophie AY, M. Frédéric HAUT, M. Philippe SOARD, M. Pierre BRESSY, M. Henri ANDRIEUX, M. Alain MARCELIN, M. Louis BONNET, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Ivan ROBERT, Mme Tiffanie LINHARES, M. DELEBECQUE Philippe, M. Pierre CALY, Mme Elisabeth LAMURE, M. Walter GALLET, Mme Dominique PLANCHER, M. Bruno RUEL (**COVE**) M. Alain NOUVEAU, M. André BOUCHENY, Mme Audrey TRALONGO, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Jean-Louis COSTA, M. Alex CACELLI, M. Claude ANDRE, M. Charly HERVE, M. Jean-Charles GARCIA, M. Luc FAURE (**COGA**) M. Michel GARCIA, M. Serge PALOMBA, M. Robert TUDELLA, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Lysiane VOISIN, M. Cyril FLOURET, M. Denis BRUNET, M. Martial QUESTA (**CCPOP**) M. Marc MOSSE, M. Jean BERARD, Mme Isabelle DUCRY, M. Daniel BOCCABELLA, M. Stéphane MICHEL, Mme Evelyne ESPENON, M. Mario HARELLE, M. Fulgencio BERNAL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Serge SOLER, M. Jean-François LAPORTE, Mme Sylviane FERRARO (**CASC**)

Pouvoir :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Suite aux recrutements de deux agents et conformément aux délibérations n° 2023-18 du 17 mars 2023 et n° 2023-53 du 29 juin 2023, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat en supprimant les emplois qui ont été créés pour faciliter le recrutement et qui n'ont finalement pas été pourvus :

- Des emplois permanents : d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C ainsi que de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie hiérarchique B),
- Des emplois permanents : de rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Vu :

- L'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 février 2024,

Considérant :

- La nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat (joint en annexe),

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024



TABLEAU DES EFFECTIFS - SYNDICAT RHONE VENTOUX - 01/04/2024							
GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS TC	EMPLOIS TNC	TOTAL	AGENTS STAGIAIRES OU TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE					10	9	
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	1	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	1	1	0	1
ATTACHE TERRITORIAL	A	2	0	2	1	1	2
REDACTEUR PCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJ ADM PCPAL 1ere CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
ADJ ADM PCPAL 2ème CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE					8	8	
INGENIEUR TERRITORIAL	A	3	0	3	0	3	3
ADJ TECH PCPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	4	0	4	4	0	4
TOTAL AGENTS PUBLICS		18	0	18	13	4	17
AGENTS DE DROIT PRIVE					5	5	
AGENTS ADMINISTRATIF		1	2	3	0	3	3
AGENT TECHNIQUE		2	0	2	0	2	2
TOTAL AGENTS DROIT PRIVE		3	2	5	0	5	5
TOTAL GENERAL		21	2	23	13	9	22

Un agent de droit privé à temps non complet est en contrat PEC (d'une durée d'un an)



PUBLIE LE

03 MAI 2024

2024 - 39

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR</u> <u>POUR L'EXERCICE 2023</u>
Nombre de membres	
En exercice	45
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoît, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Danief, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-132-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissant régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

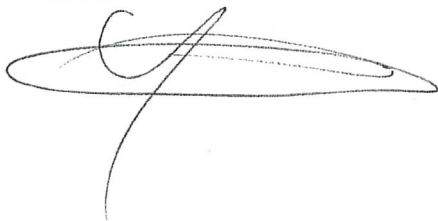
3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

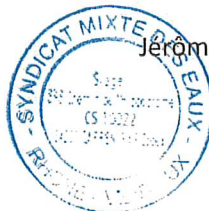
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</u>
Nombre de membres	
En exercice	45
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoit, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANC 2023	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	250 068.74	215 842.84	775.00	108.00	250 843.74	215 950.84
Résultat de l'exercice	- 34 225.90		-667.00		-34 892.90	
Résultats reportés				1 115.26		1 115.26
Total	250 068.74	215 842.84	775.00	1 223.26	250 843.74	217 066.10
Résultat de clôture	65 786.65			448.26	65 338.39	

Cette question a été présentée à la commission des finances le 19 mars 2024 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 18 mars 2024 qui ont émis un avis favorable.

2°) - CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

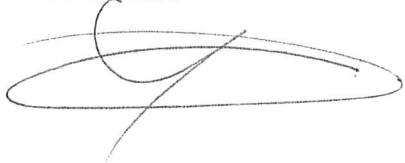
3°) - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-133-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024										
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF										
<table> <tr> <td>En exercice</td><td>45</td></tr> <tr> <td>Quorum</td><td>24</td></tr> <tr> <td>Présents</td><td>25</td></tr> <tr> <td>Représentés</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Votants</td><td>25</td></tr> </table>	En exercice	45	Quorum	24	Présents	25	Représentés	0	Votants	25	<u>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</u>
En exercice	45										
Quorum	24										
Présents	25										
Représentés	0										
Votants	25										

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CCPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoit, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.5211-1, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les réalisations suivantes :

ANC 2023	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture	65 786.65			448.26	65 338.39	

CONSIDERANT le déficit de la section d'exploitation de 65 786.65€,

CONSIDERANT l'excédent de la section d'investissement de 448.26 €,
Le déficit global de 2023 est donc de 65 338.39 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2023 comme suit :

448.26 € au compte 001 « excédent d'investissement ».

65 786.65 € au compte 002 « déficit d'exploitation ».

Cette question a été présentée à la commission des finances le 19 mars 2024 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le 18 mars 2024. Tous deux ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2023.

LE COMITE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

1°) - DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2023 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

2°) - DIT que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget primitif 2024 comme suit :

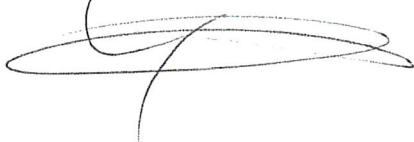
- 448.26 € au compte 001 « excédent d'investissement ».
- 65 786.65 € au compte 002 « déficit d'exploitation ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-134-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024										
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF										
<table> <tr> <td>En exercice</td><td>45</td></tr> <tr> <td>Quorum</td><td>24</td></tr> <tr> <td>Présents</td><td>25</td></tr> <tr> <td>Représentés</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Votants</td><td>25</td></tr> </table>	En exercice	45	Quorum	24	Présents	25	Représentés	0	Votants	25	<u>BUDGET PRIMITIF 2024</u>
En exercice	45										
Quorum	24										
Présents	25										
Représentés	0										
Votants	25										

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoit, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU l'article L.1612-2 du CGCT,

VU la délibération n°2023-12 du 26 janvier 2024 prenant acte de la teneur du DOB,

VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,

VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,

VU l'affectation des résultats présentés lors du présent comité syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 2023 :

<u>Section de fonctionnement</u> (montant en euros)		Prévisions (RAR + vote)
Dépenses :		
<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	
011	charges à caractère général	16.800,00 €
012	charges de personnel	284.380,00 €
65	autres charges de gestion courante	16.050,00 €
67	charges exceptionnelles	1.500,00 €
68	dotations	3.135,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre les sections	1320,00 €
002	résultat reporté	<u>65.786,65 €</u>
TOTAL		388.971,65 €
Recettes :		
<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	
70	produits des services du domaine et ventes	331.751,75 €
74	remboursement sur charges sociales	12.000,00 €
75	autres produits de gestion courante	20,65 €
77	produits exceptionnels	<u>45.000,00 €</u>
TOTAL		388.971,65 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-135-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Section d'investissement (montant en euros)

Prévisions (RAR + vote)

Dépenses :

Chapitre Intitulé

21	immobilisations corporelles	<u>1.768,26 €</u>
TOTAL		1.768,26 €

Recettes :

Chapitre Intitulé

040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1.320,00 €
001	solde d'exécution positif reporté	<u>448,26 €</u>
TOTAL		1.768,26 €

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 19 mars 2024 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 18 mars 2024 qui ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif,

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-135-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF <u>CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u> <u>CREANCES DOUTEUSES</u>
Nombre de membres	
En exercice	45
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoît, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU les dispositions des articles L 2321-2 et R 2321-2 du CGCT

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

CONSIDERANT que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement entre le comptable et le syndicat des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2008 à 2020, il est proposé de constituer une provision d'un montant de 3 133,27 €.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

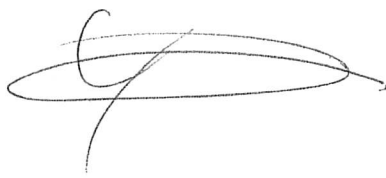
1°) - DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision d'un montant de 3.133,27 €.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024
Date de la convocation : 15/03/2024	L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars, les membres du comité syndical se sont réunis à SORGUES, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 15/03/2024	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : André AIELLO	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF <u>DELIBERATION RELATIVE A LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR</u> <u>POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVE</u>
Nombre de membres	
En exercice	45
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :

M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (**BLAUVAC**) M. François SALIGNON (**MALEMORT DU COMTAT**) Mme Mireille ORTUNO (**MORMOIRON**) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (**VILLES SUR AUZON**) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, Jean CHRISTEL, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, Mme Arlette OLIVIER, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND (**COVE**) M. Salvador TENZA (**CPOP**) M. Jean-Claude RUSCELLI M. Thierry ROUX (**CASC**)

Membres excusés :

POITEVIN Jérôme, VIRET Stephan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**) SALIGNON François, PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**) FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**) CHAVADA Patrick, SANCHEZ Julien, CHANTREL Denis (**MORMOIRON**) TORELLI Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**) GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, LARTIGUE Marc, PELATAN Benoit, JEROME Robert, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, ROSSETTI Patrick, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COURSET Anne-Marie, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**) REYNIER-DUVAL Christophe, JACQUIN Jean-Pierre, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (**CCPOP**) M. TERRISSE Michel, M. MOSSE Marc, DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents, il est proposé d'octroyer une prime de partage de la valeur aux agents de droit privé du service Assainissement Non Collectif, dans les mêmes conditions que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle prévue pour les agents de droit public.

LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents contractuels de droit privé sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

LA DETERMINATION DU MONTANT

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024. Elle n'est pas reconductible.

LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent.

L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime de partage de la valeur sera mise en place par une décision unilatérale de l'employeur.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE COMITE,

Où l'exposé de son Président,

Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20240321-2024-137-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu :

La délibération n° 2024-32 du 21 mars 2024 relative à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de droit public,

Décide :

- que la prime de partage de la valeur sera versée aux agents de droit privé remplissant les conditions évoquées ci-dessus, selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de partage de la valeur pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- de prévoir les crédits correspondants au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

André AIELLO

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent contre la présente délibération est de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-137-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240321-2024-137-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

